

Pièces à produire (1)

à l'appui de la DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS d'une fondation reconnue d'utilité publique

1° L'extrait des deux délibérations du conseil d'administration décidant la modification des statuts, avec indication du nombre des membres présents (2) ;

2° Les copies du décret de reconnaissance, du texte ayant approuvé les statuts actuel, des statuts actuels et, le cas échéant, du règlement intérieur approuvé ;

3° Les statuts soumis, en dix exemplaires, dont trois au moins paraphés à chaque page et signés sous le dernier article ;

4° Le nouveau règlement intérieur (s'il y a lieu), en quatre exemplaires, dont deux au moins paraphés à chaque page et signés sous le dernier article ;

5° Le tableau comparatif des statuts actuels et des statuts proposés, faisant ressortir aux articles correspondants les modifications proposées et expliquant les raisons de ces changements (justifiant, le cas échéant, les différences entre les statuts soumis et les statuts types) (3) ;

6° La liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec indication de leurs nationalités, professions et domiciles ;

7° Les comptes de résultats et bilans des trois derniers exercices et le budget de l'exercice

Il est conseillé de désigner deux mandataires pour porter le projet et procéder, le cas échéant, aux modifications qui seraient demandées par l'administration ou le Conseil d'Etat.

(1) En deux exemplaires certifiés sincères et véritables par le président (sauf les statuts et, le cas échéant, le règlement intérieur).

(2) Dans l'intérêt de la fondation et, pour faciliter l'examen de la demande de modification des statuts, il est recommandé par le conseil d'administration délégué à deux de ses membres le droit de consentir les modifications complémentaires qui pourraient être demandées par l'administration ou le Conseil d'Etat.

(3) Une modification des statuts est l'occasion de mettre ceux-ci le plus possible en harmonie avec les statuts types (note du Conseil d'Etat, section de l'intérieur, 6 juillet 1976).